

Négociation annuelle obligatoire sur les salaires : **CHERCHEZ L'INTRUS !**

ENFIN, la grille des salaires 2019 applicable chez Adecco France est visible.

Comment FO l'a obtenue.

NIVEAUX	MONTANTS au 1 ^{er} janvier 2019
Niveau A	1 522
Niveau B	1 552
Niveau C	1 582
Niveau D	1 644
Niveau E	1 685
Niveau F	1 924
Niveau G	2 172
Niveau H	2 524
Niveau I	2 886
Niveau J	3 238
Niveau K	3 817
Niveau L	4 396
Niveau M	4 913

Précisions : les emplois positionnés des niveaux A à F = salaire fixe mensuel. Celui-ci ne doit pas être inférieur au minimum conventionnel applicable à son niveau (il n'inclut pas la PV, 13^{ème} mois, primes....).

Elle n'est pas issue d'une négociation d'Adecco, la Direction ayant refusé de négocier !

Elle n'est pas issue d'une négociation de branche : le patronat a refusé de négocier, et a préféré une recommandation occulte.

C'est cette recommandation que vous trouverez dans le tableau, puisque Adecco, adhérent du patronat de branche, doit l'appliquer.

Pour votre complète information, FO avait proposé un projet d'accord Salaires au niveau de la branche, avec un **relèvement de 3% pour l'ensemble des permanents** (contre 1,9% dans la recommandation patronale) et un **double mécanisme d'augmentation des minima pour les salariés en CDI intérimaire.**

Contactez-nous !

CE IDF Najat AFALLAH
06 46 62 01 63

CE Ouest Béatrice CLUZEL
06 85 37 03 44

CE Nord Florence ANSEL
06 83 12 07 92

CE Sud et Est Marie CHASTANG
06 29 33 04 63

par courrier à **FEC FO - 54 rue d'Hauteville - 75010 PARIS** ou par tél : **01 48 01 91 95** • site : fecfo-services-interim.fr



Je souhaite : avoir des infos être contacté adhérer à FO

Cochez la case correspondante Permanent Intérimaire • Société de travail temporaire

Nom et Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Mail personnel : _____

Téléphone : _____

Signature _____